

## **Intervention finale de Mireille Bertho, au nom de la LDH**

**Evian : colloque des 17 et 18 mars 2012**

### **« 50 ans après les accords d'Evian, sortir de la guerre d'Algérie : regards croisés, regards apaisés**

La Ligue des droits de l'Homme reconnue comme association d'éducation populaire partage cet engagement avec les six responsables d'éducation populaire sauvagement assassinés par l'OAS tombés dans l'honneur de leur mission d'émancipation pour l'éducation et la culture. La LDH partage cette volonté de conduire hors des préjugés et des ignorances vers les connaissances et l'analyse critique. Elle entend permettre des prises de positions étayées et fondées sur les textes fondamentaux des droits de l'Homme.

Souvent interpellée par les grandes crises internationales, il ne s'agit pas pour la LDH d'embrasser la cause de telle ou telle partie en présence ; mais bien de se placer du point de vue des droits universels. Sans jamais placer sur le même plan un peuple occupé et un Etat ou une armée d'occupation, la LDH dénonce les exactions de quelque partie qu'elles viennent ; ce qui parfois suscite quelques incompréhensions qu'il faut lever.

Notre association a été fondée en 1898 en menant le combat pour faire reconnaître l'innocence de Dreyfus. La LDH est créée plus précisément lors du procès intenté contre l'écrivain Emile Zola. On trouve dès l'origine les principes qui conduisent la LDH à s'engager : « à partir de ce jour, toute personne dont les droits et les libertés seraient menacés est assurée de trouver auprès de nous aide et assistance ». Tout Homme, tout peuple a fortiori, dont les droits et les libertés seraient bafoués. Dès l'origine la LDH a un triple ancrage au moins : refus de tous les racismes et de l'antisémitisme ; refus de la raison d'Etat et des tribunaux d'exception ; refus de toutes les formes de censure et d'atteinte à la liberté de pensée et d'exprimer ses opinions.

« Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » cet article est repris dans la DUDH de 1948 « égaux en droit et en dignité ». Cette conviction éclaire notre approche et notre engagement par rapport au colonialisme ; elle éclaire aussi la capacité de la LDH à dialoguer et à militer avec d'autres organisations d'horizons philosophiques divers mais toujours pour le respect des droits et de la dignité de tous les Hommes (et à cet égard avec un grand H les femmes sont des Hommes comme les autres) et de tous les peuples. Ce travail à la fois de réflexion et de militance conduit avec divers acteurs a aussi été la marque des années de la guerre d'Algérie au sein de divers comités.

Les droits fondamentaux interdisaient le maintien de divers niveaux hiérarchisés et inégalitaires de citoyenneté et le plus souvent de non citoyenneté. Ils interdisaient surtout de refuser à tout un peuple son droit à l'auto détermination. Le refus de la raison d'Etat : ce fut notre position dès notre création ; ce fut notre position pendant la guerre d'indépendance : refus de la censure ; refus de la pratique et du secret sur la question de la torture ; interpellations sur les « corvées de bois » et les disparitions (Comités Audin) ; lutte contre les atteintes aux libertés de manifester

Nous avons la volonté de préserver la liberté de pensée et d'opinion et le droit de conduire des recherches intellectuelles. C'est encore le cas aujourd'hui face aux lois mémorielles et face aux pressions et menaces à Nice, Nîmes et ici, à l'occasion des colloques de réflexion lors des cinquante ans des accords d'Evian. Cinquante ans, c'est le temps de revisiter le passé à la lumière des recherches les plus récentes ; mais c'est aussi le temps d'interroger le présent.

Nous pensons à la jeunesse, celle des deux côtés de la Méditerranée. La jeunesse algérienne, 75% de la population algérienne a moins de 30 ans, qui survit le plus souvent sans emploi et si l'Algérie est un pays riche ce n'est pas le cas de sa population. Le pouvoir maintient une main de fer, la liberté de la presse semble acquise tant qu'on ne parle pas de l'armée, la rente des ressources gaz pétrole et mines reste entre quelques mains. Nous ne savons pas si un printemps algérien surgira aussi après d'autres printemps. Le chercheur Alain Bertho auteur du livre « Le temps des émeutes » a pu déclarer que chaque jour des troubles ont lieu en Algérie ; même s'ils ne nous sont pas signalés à grand bruit.

A propos des printemps arabes encore. Pour nous il est temps de sortir de la pensée néocolonialiste qui parcourt notre société à des degrés divers. Evidemment dans des partis politiques voués à ce genre de déréliction, mais aussi parmi les « meilleurs d'entre nous ». Nous pouvons nous interroger et nous demander à quelle hauteur nous nous plaçons lorsque nous entendons exiger des peuples en lutte qu'ils parviennent en quelques mois à une démocratie exemplaire sous peine d'être disqualifiés.

Quel doute ? quelle méfiance obscure nous parcourent lorsque nous mesurons, parfois avec quelques raisons, les obstacles qui se dressent encore en oubliant de notre côté tous les aléas, reculs et avancées de notre propre République depuis 1789 (la terreur, le retour des monarchies, l'expérience de l'empire, l'abolition puis le rétablissement de l'esclavage, la colonisation et la suite).

Quant aux menaces sur les droits des femmes au nom duquel on voudrait décrédibiliser ces mouvements, et il nous faut évidemment être attentifs et solidaires des droits et libertés des femmes, veillons tout d'abord nous rappeler combien de temps la République française nous a défendu ici d'être égales, de pouvoir voter et encore récemment de pouvoir exercer une profession sans l'autorisation de l'époux.

Nous affirmons haut et fort la légitimité de ce colloque et aussi la légitimité de la commémoration des Accords d'Evian et des cérémonies le jour du 19 mars. S'il y a eu des morts et des victimes après le 19 mars ce que nous savons, cela n'ôte rien à la valeur du processus vers la fin du conflit et de la colonisation.

Nous ne pouvons que déplorer l'absence des représentants de l'Etat lors des cérémonies du cinquantenaire aux monuments aux morts. Devant quel groupe d'intérêt la République recule-t-elle ? Quant aux conditions des divers colloques organisés à Nice, Nîmes et ici, nous refusons d'être sans cesse mis dans l'obligation de rappeler l'Etat à son devoir de protection de la liberté de recherche et d'expression. Pour ceux qui sont venus tenter d'empêcher ce colloque ou d'en retarder les travaux, nous voyons à l'oeuvre le refus de reconnaître la légitimité des accords d'Evian et l'indépendance de l'Algérie. Entre la pauvreté des slogans de ceux qui cherchent à empêcher qu'advienne la pensée, et le travail critique des historiens et leur confrontation telle que nous l'avons vécu dans ce colloque, il y a précisément l'espace de la démocratie et de la formation populaire.

Enfin, nous ne trahirons personne en disant que l'invitation à poursuivre la connaissance de l'histoire de la littérature et des arts de l'Algérie et plus largement du Maghreb est fortement ressentie par nous tous et toutes comme un appel à maintenir des deux côtés de la Méditerranée des ponts de culture et de fraternité.